

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 06-01 du 25 janvier 2024

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI – ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES SÉQUANO-DIONYSIEN.NES DANS LES FILIÈRES EN RECRUTEMENT – CONVENTIONS, AVENANTS ET SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention 93DEIAT23-04 signée le 6 juin 2023 avec Action Plurielle Formation, approuvée par délibération de la Commission permanente n° 06-01 du 23 mars 2023,

Vu la convention 93DEIAT61-MOB22 signée le 9 février 2023 avec 360 Degrés Sud, approuvée par délibération de la Commission permanente n° 06-03 du 1^{er} décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017-X-66 du 26 octobre 2017 relative à l'approbation de la convention constitutive modifiée du GIP Emploi Roissy CDG,

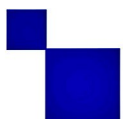
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes :

- 57 766 euros à Action Plurielle Formation
- 29 814 euros à La Fabrik' ;

- APPROUVE les conventions et avenants à conclure avec les associations Action Plurielle Formation, 360 Degrés Sud et La Fabrik' ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département ;

- DÉCIDE de verser au GIP Emploi Roissy CDG la cotisation annuelle de 60 000 euros au titre de l'année 2024.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.